

## Le Conseil de Développement

Le Conseil de développement a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toute problématique concourant à l'aménagement et au développement du Pays Voironnais.

Lieu d'échanges et de réflexion, il se veut force de propositions capable, grâce à ses avis, d'éclairer les élus dans le choix. Son travail vient ainsi compléter et enrichir celui de la Communauté au travers d'un dialogue permanent et constructif avec les élus.

Le Conseil de développement s'est renouvelé suite aux élections municipales et communautaires et a été installé lors de son Assemblée plénière du 3 novembre 2014.

### Sa composition

Il compte 88 membres bénévoles désignés pour la durée d'un mandat municipal et répartis en 5 collèges : Citoyens, Monde économiques, Vie locale, Services publics et Personnes qualifiées.

1. **Le collège des citoyens** rassemble 25 habitants du territoire volontaires pour participer à l'aménagement et au développement du Pays Voironnais.
2. **Le collège des personnalités qualifiées** est désigné par le Président de la Communauté d'Agglomération. rassemble 15 personnes dont les compétences et les expériences particulières permettent d'enrichir les avis du Conseil.
3. **Le collège du monde économique et des salariés** compte 18 membres représentants des organisations économiques locales, institutionnelles et associatives ainsi que des représentants de syndicats.
4. **Le collège de la vie locale et des usagers** compte 20 membres représentant des structures associatives ou institutionnelles ayant un intérêt général et/ou qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.
5. **Le collège des services publics** avec 10 représentants apportent le point de vue des organismes institutionnels liés à l'emploi, l'insertion, la formation, la recherche, l'enseignement supérieur, la santé, l'éducation logement, le transport...

### + EN SAVOIR PLUS

- > Composition des collèges

### Son fonctionnement

Son travail s'organise autour d'assemblées plénières et de groupes de travail thématiques. Les différents groupes de travail s'organisent au rythme qui leur convient.

Le Conseil se réunit 3 à 4 fois par an en Assemblées Plénières, il est piloté par un bureau et un comité d'animation qui se réunit chaque mois.

Le Conseil organise également des réunions publiques d'information ou de débats.

Son fonctionnement est régi par trois documents cadre : une lettre de mission, une charte et un règlement intérieur.

### Ses missions, ses actions

S'inscrivant dans une démarche prospective, le conseil apporte des éléments de réflexion et des avis de citoyens et d'usagers sur les questions traitées. De 2008 à 2014, le Conseil de développement a fourni plusieurs rapports sur les sujets suivants :

- Analyse des budgets et fiscalités communales
- Avis sur l'hypothèse de la mise en place d'un péage urbain entre le Pays Voironnais et la Métro
- Rapport sur la tarification incitative des déchets ménagers
- Rapport sur les enjeux intergénérationnels
- Avis sur l'exercice de la compétence culturelle par la communauté...

Il a participé également à la réflexion sur le Scot, assure le suivi du contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et contribue à de multiples réflexions liées aux enjeux du territoire en réseau avec les autres Conseils de développement de la région urbaine grenobloise.

## EN SAVOIR PLUS

> Bruno Barré : 04.76.93.16.78 - [bruno.barre\(at\)paysvoironnais\(dot\)com](mailto:bruno.barre@paysvoironnais.com)

## VOIR AUSSI

> [Accéder aux comptes-rendus des Conseils communautaires](#)

40 rue Malinval  
cs 80363  
38516 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h  
Tél. : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/notre-organisation/le-conseil-de-developpement-301.html>